



***"Améliorer et garantir la sécurité sur les routes est un objectif majeur du Conseil général"***

**Gérard Funès,**  
vice-président du Conseil général  
chargé des infrastructures routières

**Le Mag :** en 2006, l'État a transféré au Conseil général la gestion de la RN 20, une route particulièrement dangereuse. Quels sont les prochains aménagements prévus par le Département ?

**Gérard Funès :** Cette route nécessite une réhabilitation lourde. Nous envisageons par exemple la création d'un boulevard urbain au nord d'Arpajon, agrémenté de voies spécifiques pour un site propre de transports en commun entre Arpajon et Massy, ainsi que des circulations douces pour les piétons et cyclistes. Notre ambition est de rendre la RN 20 plus sûre et plus agréable.

**Le Mag :** Comment s'est fait ce transfert de nombreuses routes nationales de l'État vers les Conseils généraux ?

**G. F. :** Une nouvelle fois, il s'est opéré dans des conditions très injustes. En effet, les recettes nécessaires pour que nous fassions face à cette responsabilité nouvelle n'ont pas, elles, été transférées à la hauteur des besoins. Pour l'Essonne, des centaines de millions d'euros seront nécessaires afin de remettre en état d'anciennes routes nationales que l'État n'a pas ou a insuffisamment entretenues depuis des années. La RN 20 n'est donc pas notre seule priorité. En Essonne, près de 1400 kilomètres de voies relèvent de la responsabilité du Conseil général.

**Le Mag :** Le Conseil général s'investit beaucoup dans les questions de sécurité routière, bien qu'elles ne relèvent pas directement de sa compétence. Pourquoi ?

**G. F. :** Améliorer et garantir la sécurité sur les routes est un objectif majeur du Conseil général. Il s'agit d'abord d'une affaire de constructions et d'aménagements, et nous menons de nombreuses actions en ce sens : suppression de deux passages à niveau jugés dangereux à Ris-Orangis et à Saint-Chéron, aménagement de la RD19, renforcement de la sécurité aux abords des établissements scolaires et à l'entrée des villes... La prévention est un maillon de la chaîne de la sécurité routière tout aussi essentiel, en particulier vers les jeunes, les motards et les seniors. Mais nous devons poursuivre nos efforts, car le nombre de tués sur les routes essonniennes a légèrement augmenté en 2008.

**Le Mag :** L'État doit reverser au Département une partie des recettes tirées des amendes liées aux radars. De quoi s'agit-il ?

**G. F. :** Nous allons effectivement percevoir 107 000 euros au titre de 2008, soit moins de 10 % des amendes générées par les radars sur les routes départementales ! Mais nous attendons toujours cette somme, qui sera immédiatement affectée aux initiatives en faveur de la sécurité routière. Par ailleurs, trois ou quatre nouveaux radars seront installés sur les routes de l'Essonne en 2009.

# Protéger les usagers

Entretenir et sécuriser par tout temps et en toutes saisons près de 1400 kilomètres de routes n'est pas une mince affaire. C'est en tous cas une des missions prioritaires du Conseil général.



Depuis des dizaines d'années, les Rissois réclamaient la suppression de ce dangereux passage à niveau...



Début 2003, c'est chose faite, grâce au Conseil général.

**D**oublement des voies de la RD 19, mise en site propre du parcours Massy-Polytechnique avec des transports en commun privilégiés... De nombreux travaux entrepris par le Conseil général sont liés à l'augmentation du trafic routier. "Ceux-là sont bien visibles parce que spectaculaires, déclare Jean-Louis Gitton, directeur des déplacements au Conseil général. Mais le dénominateur commun de tout ce que nous réalisons est avant tout en faveur de la sécurité routière". Et la liste est longue des aménagements qui répondent à cette préoccupation : suppression progressive des passages à niveau dangereux (Ris-Orangis et Saint-Chéron par exemple), aménagements des glissières afin qu'elles soient moins dangereuses pour les motards, création

de bas-côtés en terre-pierre pour faciliter les arrêts d'urgence ou encore sécurisation des obstacles situés au bord de la chaussée pour diminuer les risques en cas de sortie de route... "Nous devons tenir compte des évolutions des modes de déplacements et des exigences nouvelles qu'elles créent". L'analyse et l'identification de ces problématiques permettent d'apporter des réponses appropriées. Il peut ainsi s'avérer indispensable d'abattre des arbres sur une départementale, de créer des îlots ralentisseurs aux entrées d'agglomérations ou encore de construire des pistes cyclables ou des chemins latéraux pour les agriculteurs. Et si la sécurité n'a pas de prix, elle a quand même un coût élevé. ➤